

L'Anse-Saint-Jean, le 10 août 2020.

Je, soussigné, par les présentes, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles et/ou au surplus accumulé pour lesquels les dépenses ci-après décrites sont projetées par le conseil de cette municipalité sauf aux résolutions qui exigent certaines informations supplémentaires pour la provenance des fonds.

Annick Boudreault, Secrétaire-trésorière adjointe

Procès-verbal de la séance régulière du conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean tenue le 10 août 2020 à 19 h 00, sous la présidence de M. Lucien Martel, maire.

Sont présents :                   Monsieur Anicet Gagné  
  Monsieur Yvan Côté  
  Monsieur Victor Boudreault  
  Monsieur Richard Perron  
  Monsieur Éric Thibeault

Sont absents :                    Madame Chloé Bonnette

224-2020

OUVERTURE DE LA SÉANCE

L'ouverture de la séance est proposée par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu unanimement

225-2020

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur Yvan Côté, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et que l'item période de questions demeure ouvert jusqu'à ce que celui-ci soit épuisé.

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Lecture et adoption des procès-verbaux**
  - 3.1 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la régulière du 6 juillet 2020
  - 3.2 Dispense de lecture et adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020
- 4. Lecture et adoption des comptes du mois**
  - 4.1 Acceptation des comptes et paiement directs de juillet 2020
- 5. Renouvellement des petites caisses**
- 6. Lecture de la correspondance**
  - 6.1 106, chemin de Vébron – Monsieur Nicolas Pelletier
  - 6.2 Demande de subdivision de terrain – Monsieur Claude Boucher
  - 6.3 Demande d'aide financière au Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs pour la correction du pont sur le chemin des Chenaux.
  - 6.4 Demande d'aide financière à la MRC du Fjord-du-Saguenay pour l'entretien du chemin des Chenaux
  - 6.5 Demande d'étude au Ministère des Transports du Québec concernant la faisabilité pour l'implantation d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste, Route 170 et rue des Coteaux.

**7. Administration**

- 7.1 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 301 000 \$ qui sera réalisé le 17 août 2020.
- 7.2 Adjudication pour le financement par billet d'un montant de 1 301 000 \$.
- 7.3 Modification de la résolution #051-2020 – Autorisation de deux branchements sur le réseau d'assainissement des eaux – secteur Mont-Édouard.
- 7.4 Comité de développement économique de Petit-Saguenay – Autorisation de signature du protocole d'entente pour la nouvelle structure partenariale pour la réussite éducative des jeunes du Bas-Saguenay.

**8. Travaux publics**

**9. Urbanisme**

**10. Sécurité publique**

**11. Loisir, culture, tourisme et vie communautaire**

- 11.1 Protocole de R&D – UQAC – Changement climatique – Démarche de financement FDT - MRC du Fjord.
- 11.2 Démarche de financement auprès du Programme de gestion des actifs municipaux (PAGM) de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) – Changement climatique – Signature du protocole d'entente.
- 11.3 Festival – Four à pain – phase 1 – événements 2020
- 11.4 Démarche de financement auprès du Programme de mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP).

**12. Varia**

**13. Rapport des comités et informations**

**14. Période de questions**

**15. Fermeture de la séance**

226-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 6 juillet 2020.

227-2020

DISPENSE DE LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 20 JUILLET 2020

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble du Conseil municipal a reçu 72 heures avant la tenue de la présente séance, une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal ont pris connaissance dudit procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE les membres du Conseil municipal se déclarent satisfaits du contenu du document déposé;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter la dispense de lecture et d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 20 juillet 2020.

228-2020

ACCEPTATION DES COMPTES ET DES PAIEMENTS DIRECTS DE JUILLET 2020

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu unanimement d'adopter la liste des comptes à payer du mois de JUILLET 2020 au montant de 155 627.63\$ et des paiements directs au montant de 13 846.15\$, tels que déposés aux archives municipales sous la cote **207-120**.

106, CHEMIN DE VÉBRON - MONSIEUR NICOLAS PELLETIER

Monsieur Pelletier a fait parvenir une lettre au conseil municipal concernant une demande l'asphaltage du chemin de Vébron ainsi qu'une demande pour la rénovation du bâtiment de la piscine au Mont-Édouard. Une évaluation des coûts du chemin de Vébron sera faite en collaboration avec un ingénieur de la MRC du Fjord-du-Saguenay. Pour ce qui est de la réparation du bâtiment de la piscine, celui-ci sera rénové l'an prochain.

DEMANDE DE SUBDIVISION DE TERRAIN - MONSIEUR CLAUDE BOUCHER

Monsieur Boucher a fait une demande de subdivision de terrain. Le conseil municipal transfère cette demande au service d'urbanisme afin de procéder aux vérifications nécessaires pour cette demande.

229-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MFFP) POUR LA CORRECTION DU PONT SUR LE CHEMIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QUE le MFFP a participé financièrement à la construction du pont sur le chemin des Chenaux;

CONSIDÉRANT le nombre important de villégiateurs dans le secteur du Lac de la Souris et du Lac Catin;

CONSIDÉRANT QUE le pont présente actuellement des problèmes pour la sécurité et des villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des villégiateurs est importante;

Il est proposé par Monsieur Victor Boudreault, appuyé par Monsieur Éric Thibeault et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander au MFFP une aide financière pour la réfection du pont situé sur le chemin des Chenaux.

230-2020

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À LA MRC DU FJORD POUR L'ENTRETIEN DU CHEMIN DES CHENAUX

CONSIDÉRANT QUE le chemin des Chenaux est situé sur le territoire de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean ainsi que sur le territoire de la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE les résidents du secteur ont des baux de villégiature attribué par la MRC du Fjord-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay génère des revenus suite à l'attribution de ses baux;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents de demander à la MRC du Fjord-du-Saguenay une participation financière pour l'entretien du chemin des Chenaux.

231-2020

DEMANDE D'ÉTUDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC CONCERNANT LA FAISABILITÉ POUR L'IMPLANTATION D'UN CARREFOUR GIRATOIRE À L'INTERSECTION DE LA RUE SAINT-JEAN-BAPTISTE, LA ROUTE 170 ET LA RUE DES COTEAUX

CONSIDÉRANT QUE l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste, la Route 17 et la rue des Coteaux est particulièrement dangereuse et que la sécurité des usagers est remise en cause;

CONSIDÉRANT la circulation occasionnée par la station-service/épicerie et d'autres commerces à proximité;

CONSIDÉRANT QU'IL y a également une garderie à proximité;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités du Québec ont implanté des carrefours giratoires afin de régler des problèmes de sécurité aux intersections;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des usagers de la route est jugée importante pour la municipalité de L'Anse-Saint-Jean;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que la municipalité de L'Anse-Saint-Jean demande au Ministère des Transports du Québec de bien vouloir procéder à la préparation d'une étude de faisabilité pour l'aménagement d'un carrefour giratoire à l'intersection de la rue Saint-Jean-Baptiste, la Route 170 et la rue des Coteaux.

232-2020

RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 1 301 000 QUI SERA RÉALISÉ LE 17 AOÛT 2020

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 301 000 \$ qui sera réalisé le 17 août 2020, réparti comme suit :

<b>Règlements d'emprunts #</b>	<b>Pour un montant de \$</b>
03-216	69 600 \$
08-257	392 600 \$
14-302	81 300 \$
15-305	29 100 \$
19-362	260 729 \$

19-362	239 271 \$
19-365	228 400 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence ;

ATTENDU QUE, conformément au 1er alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D 7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 08 257, 14 302, 19 362 et 19 365, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers que les règlements d'emprunts indiqués au 1er alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 17 août 2020;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 17 février et le 17 août de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire, monsieur Lucien Martel, ou en cas d'absence par monsieur Richard Perron et la secrétaire-trésorière adjointe, madame Annick Boudreault.
4. Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

<b>2021.</b>	<b>102 600 \$</b>	
<b>2022.</b>	<b>104 400 \$</b>	
<b>2023.</b>	<b>106 200 \$</b>	
<b>2024.</b>	<b>107 800 \$</b>	
<b>2025.</b>	<b>109 800 \$</b>	<b>(à payer en 2025)</b>
<b>2025.</b>	<b>770 200 \$</b>	<b>(à renouveler)</b>

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2026 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 08-257, 14-302, 19-362 et 19-365 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 17 août 2020), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

233-2020

ADJUDICATION POUR LE FINANCEMENT PAR BILLETS D'UN MONTANT DE 1 301 000 \$

Date d'ouverture :	10 août 2020
Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h
Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec
Montant :	1 301 000 \$
Date d'émission :	17 août 2020

ATTENDU QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a demandé, à cet égard, par

l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 17 août 2020, au montant de 1 301 000 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

#### 1 - BANQUE ROYALE DU CANADA

102 600 \$	1,40000 %	2021
104 400 \$	1,40000 %	2022
106 200 \$	1,40000 %	2023
107 800 \$	1,40000 %	2024
880 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 100,00000      Coût réel : 1,40000 %

#### 2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

102 600 \$	1,00000 %	2021
104 400 \$	1,10000 %	2022
106 200 \$	1,20000 %	2023
107 800 \$	1,30000 %	2024
880 000 \$	1,40000 %	2025

Prix : 98,44200      Coût réel : 1,74868 %

#### 3 - CD LA BAIE-BAS-SAGUENAY

102 600 \$	2,35000 %	2021
104 400 \$	2,35000 %	2022
106 200 \$	2,35000 %	2023
107 800 \$	2,35000 %	2024
880 000 \$	2,35000 %	2025

Prix : 100,00000      Coût réel : 2,35000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme BANQUE ROYALE DU CANADA est la plus avantageuse;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean accepte l'offre qui lui est fait de BANQUE ROYALE DU CANADA pour son emprunt par billets en date du 17 août 2020 au montant de 1 301 000 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 03-216, 08-257, 14-302, 15-305, 19-362 et 19-365. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci

234-2020

#### MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 051-2020 - AUTORISATION DE DEUX BRANCHEMENTS SUR LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT DES EAUX - SECTEUR MONT-ÉDOUARD

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean a, lors d'une séance extraordinaire tenue le 10 février 2020, adopté la résolution # 051-2020 relativement à l'autorisation de deux branchements sur le réseau

d'assainissement des eaux dans le secteur Mont-Édouard;

#### EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers de modifier la résolution # 051-2020 en retirant les mots « et en contrepartie par la cession de la municipalité du terrain situé sur le lot 57P-1-4-12 d'une superficie de 440,7 mètres carrés (2036-12-4629) lui appartenant ».

235-2020

#### COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE PETIT-SAGUENAY - AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE POUR LA NOUVELLE STRUCTURE PARTENARIALE POUR LA RÉUSSITE ÉDUCATIVE DES JEUNES DU BAS-SAGUENAY

CONSIDÉRANT l'acte de dépôt du projet cité en rubrique en lien avec les orientations de la Politique familiale municipale de L'Anse-Saint-Jean et la recommandation du Comité de concertation du Bas-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le promoteur – Comité de développement économique (CDE) de Petit-Saguenay propose un projet structurant partenarial axé sur la réussite et la persévérance scolaire en collaboration avec la commission scolaire des Rives-du-Saguenay;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de L'Anse-Saint-Jean a été saisi de tous les éléments au projet et recommande à l'unanimité la résolution suivante;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter une contribution financière au montant de 4 496 \$ pour l'année financière 2020, dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie au libellé de projet cité en rubrique;

ET d'autoriser le Président de la CDE de Petit-Saguenay à ratifier le protocole d'entente ainsi que le rapport final lors de la reddition de compte auprès de la MRC du Fjord.

236-2020

#### PROTOCOLE DE R&D - UQAC-CHANGEMENT CLIMATIQUE - DÉMARCHE DE FINANCEMENT FDT MRC DU FJORD

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean a reçu l'aval du Ministère des Affaires municipales et de Habitation (MAMH) pour une aide financière non remboursable de 38 282 \$ dans le cadre du Programme de soutien à l'Intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC) et que le projet prévoit des travaux de recherche en partenariat avec le Laboratoire d'expertise et de recherche en géographie appliquée (LERGA) de l'Université du Québec à Chicoutimi (UQAC);

CONSIDÉRANT QU'UNE offre de services au montant de 66 091 \$ a été déposée par le LERGA de l'UQAC pour la réalisation des travaux de recherche;

CONSIDÉRANT QUE les coûts liés aux travaux de recherche sont répartis entre plusieurs partenaires dont la MRC du Fjord-du-Saguenay, la Fédération canadienne des municipalités (FCM) - volet PGAM, la Municipalité de L'Anse-Saint-Jean et le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation - volet PIACC;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accuse l'acte de dépôt du budget global et le plan de financement ;

Il est proposé par Monsieur Anicet Gagné, appuyé par Monsieur Victor Boudreault et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer par voie de résolution l'autorisation et le mandat des travaux de recherche à l'Université du Québec à Chicoutimi pour le projet d'étude de «Projection spatio-temporelle du comportement de la rivière Saint-Jean sur l'environnement des actifs municipaux» et autoriser un déboursé de

6 000\$ pour le démarrage du projet d'étude dans le cadre du Fonds de développement des territoires (FDT) – projet local auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay ;

ET QUE soit nommé M. Réjean Fortin, coordonnateur en changements climatiques, représentant et responsable de la supervision du projet pour la municipalité ainsi que le signataire du protocole d'entente de recherche.

237-2020

DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU PROGRAMME DE GESTION DES ACTIFS MUNICIPAUX (PAGM) DE LA FÉDÉRATION CANADIENNE DES MUNICIPALITÉS (FCM) - CHANGEMENT CLIMATIQUE - SIGNATAIRE DU PROTOCOLE D'ENTENTE

CONSIDÉRANT QUE le Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH) a accepté une contribution financière de 38 282 \$ à la municipalité de L'Anse-Saint-Jean pour un projet d'étude citée en rubrique dans le cadre du programme PIACC ainsi que l'acquisition de logiciels de gestion des actifs municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet regroupe plusieurs partenaires et qu'une part des dépenses non admissibles peuvent être bonifiées par le Programme de gestion des actifs municipaux de la Fédération canadienne des municipalités – volet Programme de gestion des actifs municipaux (PGAM);

CONSIDÉRANT QUE le volet PGAM peut contribuer une partie des dépenses non admissibles (PIACC) pour 50% des frais d'acquisition de logiciels et couvrir des dépenses jusqu'à concurrence de 80% des coûts inhérents aux outils didactiques nécessaires à l'étude ainsi que la bonification pour l'engagement d'une ressource pour la mise à niveau de l'inventaire des actifs municipaux et leur intégration dans la nouvelle application de gestion des données municipales;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de L'Anse-Saint-Jean accuse l'acte de dépôt du budget global et le plan de financement;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Yvan Côté et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès de la Fondation canadienne des municipalités (FCM) dans le cadre du Programme de gestion actif municipaux (PGAM) afin de réaliser et exécuter le projet «Projection spatio-temporelle du comportement de la rivière Saint-Jean sur l'environnement des actifs municipaux» et l'acquisition des outils de gestion des actifs municipaux.

ET QUE M. Réjean Fortin, coordonnateur en changements climatiques, soit autorisé comme signataire du protocole d'entente dans le cadre de la démarche de financement auprès de la FCM – volet PGAM.

238-2020

FESTIVAL - FOUR À PAIN - PHASE 1 - ÉVÉNEMENTS 2020

CONSIDÉRANT la tenue d'une activité de formation spécialisée touchant sur l'auto construction d'un four à pain tenue les 08 et 09 août 2020;

CONSIDÉRANT l'importance du nombre de détenteurs privés de fours à pain à L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT la forte acceptabilité des entreprises œuvrant dans le secteur touristique désirant le développement d'activité événementielle à caractère gourmand;

CONSIDÉRANT l'appropriation du projet en partenariat avec le comité touristique de L'Anse-Saint-Jean;

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Fjord-du-Saguenay a adopté une Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie;

CONSIDÉRANT QUE le présent projet a été reçu et présenté à la municipalité de L'Anse-St-Jean et en occurrence, répond adéquatement à une stratégie de



développement touristique;

Il est proposé par Monsieur Richard Perron, appuyé par Monsieur Anicet Gagné et résolu à l'unanimité des conseillers de déposer le présent projet dans le cadre du Fonds de développement des territoires – projet local de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie une demande d'aide financière à hauteur de 6 699,98 \$;

Et QUE le Directeur du développement de la Municipalité soit autorisé à signer et déposer toute demande en ce sens.

Et QUE dans le cadre de la conduite de l'événement – les consignes et les mesures sanitaires associées au plan de sécurité sanitaire COVID-19 de l'Industrie touristique – agrotourisme et tourisme gourmand ainsi que les dispositions adéquates reliées aux assurances-responsabilités civiles soient respectés.

239-2020

DÉMARCHE DE FINANCEMENT AUPRÈS DU PROGRAMME DE MISE EN PLACE D'INFRASTRUCTURES DE GESTION DURABLE DES EAUX DE PLUIE À LA SOURCE (PGDEP) DANS LE CADRE DU FONDS VERT DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE les mesures de gestion durable des eaux de pluie préconisées par le programme PGDEP appartiennent à un ensemble d'infrastructures vertes dont le rôle consiste à renouveler ou à compléter l'infrastructure traditionnelle par des aménagements créant des liens entre l'environnement bâti et l'environnement naturel;

CONSIDÉRANT QUE La GDEP devrait permettre de diminuer l'empreinte écologique d'un projet en limitant les impacts des eaux de ruissellement sur les écosystèmes aquatiques, humides et riverains ainsi que sur la qualité de l'eau souterraine et de surface. Concrètement, on réalise sur le périmètre du parc résidentiel alpin de la municipalité de L'Anse-Saint-Jean différents aménagements qui favoriseront la rétention des eaux de ruissellement, l'absorption in situ des eaux par le sol, la filtration naturelle et le transport plus lent des eaux de ruissellement;

CONSIDÉRANT QUE le financement de ce projet de l'ordre de 75 % selon les dépenses admissibles permettrait d'atténuer les effets des changements climatiques, notamment l'augmentation de la quantité d'eau de ruissellement en milieu de montagne;

Il est proposé par Monsieur Éric Thibeault, appuyé par Monsieur Richard Perron et résolu à l'unanimité des conseillers d'appuyer le dépôt d'une demande d'aide financière auprès du ministère des affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le cadre du Programme de mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP) afin de réaliser et exécuter un projet d'implantation d'infrastructures municipales de gestion des eaux pluviales par des pratiques de gestion durable sur le parc immobilier alpin.

ET QUE l'on accepte de créer un partenariat interdisciplinaire ainsi que les coûts pour la réalisation des études préliminaires – admissible au programme PGDEP.

RAPPORT DES COMITÉS

Le(s) conseiller(ères) fait un rapport concernant l'avancement des dossiers suivants :

**Monsieur Victor Boudreault**

Monsieur Boudreault nous informe la disponibilité d'un logement à la maison des Aînés de L'Anse. Il y aura également un poste de disponible sur le conseil d'administration lors des prochaines élections.

**Monsieur Richard Perron**

Monsieur Perron nous rappelle les prochaines dates de l'Halte gourmande. Il y aura également le festival du four à pain qui aura lieu le samedi 5 septembre 2020. Il y a eu construction d'un four à pain au presbytère dans la fin semaine des 8 et 9

août.

**Monsieur Éric Thibeault**

Monsieur Thibeault nous donne de l'information concernant le Transport adapté et collectif.

**Monsieur Anicet Gagné**

Monsieur Gagné nous informe que le camp de jour se termine le 11 août. Il nous informe qu'il y aura de nombreuses projections de films au centre culturel du presbytère en septembre, octobre et novembre, en collaboration avec Regard. Il invite la population à surveiller l'Entre-Nous.

**Monsieur Yvan Côté**

Monsieur Côté nous informe qu'il attend toujours le protocole d'entente pour la réparation de la piste cyclable. Il mentionne que l'Association Chasse et Pêche Anse-St-Jean inc. a reçu une subvention pour le déplacement de leur poste d'accueil.

**Monsieur Lucien Martel**

Monsieur Martel nous informe sur l'ouverture du nouveau bureau de la SAAQ à Ville de La Baie dans les locaux de service Québec.

Il

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

240-2020

**FERMETURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Anicet Gagné propose la fermeture de la séance à 20 h 15.

---

Madame Annick Boudreault, secrétaire-trésorière adjointe

---

Monsieur Lucien Martel, maire

*« Je, [maire], atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».*